

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 NOVEMBRE 2018, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2018
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 État comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2018
 - 5.3 Adoption – règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.4 Dépôt de la liste des taxes à recevoir
 - 5.5 Roy Laporte, avocats – honoraires
 - 5.6 Reconfiguration secteur rues Gauthier nord, Brûlé, L'Assomption et Richelieu – acquisition parties de terrain – Gagnon, Cantin, Lachapelle et Associés – mandat
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Surveillance et prévision des crues sur la rivière l'Assomption – Hydro Météo – mandat
 - 6.2 Stations télémétriques – Hydro Météo – honoraires et mandat
 - 6.3 Réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage structural – rue Gauthier nord – Sanexen Services Environnementaux inc. – certificat de paiement no 1
 - 6.4 Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 7
 - 6.5 Étude de capacité du réseau pluvial – rue Gauthier nord – mandat
 - 6.6 Qualité de l'eau potable – mandat
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés
 - 7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1225-2018 modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, le règlement de zonage numéro 300-C-1990 et le règlement numéro 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – dispositions concernant le cannabis

7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1229-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 relatif aux usages conditionnels et le règlement 822-2005 relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale – modifications des usages autorisés dans la zone P-1 109

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

8.2 Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière – contribution financière

8.3 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – brunch bénéfice

8.4 Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette – contribution financière

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – hiver 2019

9.2 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche

9.3 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire 2019 – Municipalité première de classe 2019 – adhésion

9.4 Baseball mineur – tarification 2019

9.5 Soccer – tarification 2019

9.6 Hoplà! – inscriptions printemps 2018 – recommandation de paiement – ajout

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Carrefour culturel – programmation culturelle – printemps 2019 – ajout

10.2 Centre des arts et des loisirs Alain-Larue – programmation culturelle – printemps 2019 – ajout

10.3 Fête nationale 2019 – programmation

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

682-11-2018

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que présenté en y retirant les points suivants, savoir :

7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1229-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 relatif aux usages conditionnels et le règlement 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – modifications des usages autorisés dans la zone P-1 109;

10.3 Fête nationale 2019 – programmation.

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur Mario Saint-Georges, accompagné d'un groupe d'environ vingt-cinq (25) citoyens et citoyennes, fait part au conseil municipal de leur préoccupation en rapport avec les changements climatiques. Il précise que les municipalités ont un certain pouvoir d'action local et ont un certain poids auprès des instances gouvernementales pour faire changer les choses par des mesures concrètes. Il mentionne que le mouvement DUC pour Déclaration d'urgence climatique traduit la pensée d'une grande partie de la population et que c'est une prise de conscience et de responsabilisation afin de reconnaître que nous devons agir maintenant pour changer notre façon de penser et de consommer.

Monsieur St-Georges invite mesdames Albanie Leduc et Caroline Durand-St-Georges à l'accompagner pour faire la lecture de la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*. Cette déclaration fait mention d'un état d'urgence climatique qui menace plusieurs niveaux de sécurité dont, l'économie, la santé, l'alimentation, l'environnement et la sécurité nationale et internationale et des principales conséquences rattachées à chacun des niveaux. Il termine en mentionnant que l'état d'urgence climatique doit être reconnu maintenant.

Madame Dauphin mentionne au groupe de citoyens et citoyennes présent que le conseil municipal reçoit leur demande sérieusement et que celle-ci sera étudiée par tous les membres du conseil municipal ainsi que par les répondants de la Ville en matière d'environnement. Elle précise que pour le conseil municipal, l'environnement est un enjeu important dont il faut se préoccuper. Elle fait état de mesures déjà mise en place par le conseil municipal, notamment :

- Règlementation sur les appareils de chauffage au bois et programme de subvention pour leur retrait ou le remplacement;
- Règlementation favorisant la plantation et la conservation des arbres;
- Favoriser le transport actif en prolongeant et améliorant le réseau cyclable;

- Sensibiliser la population aux enjeux climatiques – nous utilisons nos outils de communication comme le *Prairiquois* - par exemple: texte sur la *Marche au ralenti des véhicules*;
- Nous avons fait l'acquisition d'un véhicule électrique et installé des bornes de recharge dans différents stationnements;
- En 2012, nous avons fait réaliser un inventaire des gaz à effet de serre sur notre territoire, dont découle un plan d'actions;
- En juin 2015, nous avons adopté une politique environnementale visant 17 secteurs d'interventions regroupés en 7 grands chantiers: l'eau, le sol, la gestion municipale, la biodiversité, la qualité de vie et la gestion des matières résiduelles;
- Le plan d'action qui en découle comporte 130 actions répertoriées dans un calendrier de réalisation à court, moyen et long terme;
- Un bilan de la politique environnementale est déjà amorcé et nous effectuons actuellement une vérification des actions à privilégier pour 2019.

Madame Dauphin invite les personnes présentes à s'exprimer si elles ont des questions à formuler.

Madame Leduc demande s'il est possible d'avoir une copie des 130 actions que la Ville a adoptées à l'intérieur de sa politique environnementale et s'il y a un employé responsable de l'environnement à la Ville. On indique que les gens qui veulent obtenir une copie des actions peuvent le faire en se présentant à l'hôtel de Ville et que nous avons un coordonnateur en environnement et en urbanisme ainsi qu'une commission de l'environnement et de l'urbanisme formée de deux (2) membres du conseil.

Monsieur St-Georges termine en mentionnant que nous avons une bonne municipalité et que les citoyens et citoyennes sont conscients de la chance qu'ils ont d'être à Notre-Dame-des-Prairies. Il soulève l'importance du mouvement et espère que la déclaration fasse boule de neige et que le plus de gens, d'organismes et de municipalités y adhéreront. Il indique qu'il souhaite que ce mouvement ait pour conséquence de sensibiliser la population et qu'il est important de faire valoir cette déclaration auprès de l'Union des municipalités et des instances gouvernementales.

À cet égard, madame Dauphin suggère à monsieur St-Georges de présenter sa demande à la MRC de Joliette, pour faire entendre son message à un plus grand territoire.

Elle remercie toutes les personnes présentes de s'être déplacées et précise qu'elles sont toujours les bienvenues.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2018

683-11-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

684-11-2018

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 5 au 21 novembre 2018 inclusivement et totalisant une somme de 343 158,89 \$.

5.2 État comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2018

Monsieur Serge Landreville dépose un état comparatif des revenus et dépenses estimé au 31 décembre 2018.

5.3 Adoption – règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

685-11-2018

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1227-2018 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 7 novembre 2018 concernant le règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

686-11-2018

5.4 Dépôt de la liste des taxes à recevoir

ATTENDU le dépôt de la liste de taxes à recevoir en date du 13 novembre 2018;

ATTENDU QUE, dans certains cas, il y a lieu d'entreprendre des poursuites contre les débiteurs en défaut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE mandater Me Caroline Drouin, avocate de l'étude Brunelle, Blouin, Laplante pour entreprendre des poursuites judiciaires contre les débiteurs de taxes identifiés sous la colonne ARR-2 et ARR-3 de la liste déposée.

5.5 Roy Laporte, avocats – honoraires

687-11-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 266,38 \$ pour les services rendus jusqu'au 31 octobre 2018.

5.6 Reconfiguration secteur rues Gauthier nord, Brûlé, L'Assomption et Richelieu – acquisition parties de terrain – Gagnon, Cantin, Lachapelle et Associés – mandat

688-11-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire retenir les services de Me Pierre Sasseville de l'étude Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires, relativement à l'acquisition de parties de terrain afin de procéder à la reconfiguration de la section de la rue Gauthier nord comprise entre le passage à niveau du Canadien National et l'avenue des Champs-Élysées, l'intersection des rues Gauthier nord et Brûlé, la rue L'Assomption et la rue Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Me Pierre Sasseville de l'étude Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires, relativement à l'acquisition de parties de terrain afin de procéder à la reconfiguration de la section de la rue Gauthier nord comprise entre le passage à niveau du Canadien National et l'avenue des Champs-Élysées, l'intersection des rues Gauthier nord et Brûlé, la rue L'Assomption et la rue Richelieu, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1137-2015;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, notamment les actes de transfert relatifs à l'acquisition des parties de terrains à acquérir.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Surveillance et prévision des crues sur la rivière l'Assomption – Hydro Météo – mandat

689-11-2018

Il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle son contrat avec Hydro Météo inc. pour effectuer la surveillance et la prévision des crues sur la rivière l'Assomption pour la saison 2018-2019, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 5 novembre 2018, pour le prix de 16 945,00 \$, taxes en sus;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

6.2 Stations télémétriques – Hydro Météo – honoraires et mandat

690-11-2018

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Hydro Météo inc. dans le cadre des entretiens et opérations effectués aux stations télémétriques pour la période de novembre 2017 à octobre 2018;

ATTENDU QU'une offre de service est également soumise à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour effectuer ces services pour la période de novembre 2018 à octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Hydro Météo inc. les honoraires professionnels au montant de 1 820 \$;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle son contrat avec Hydro Météo inc. afin d'effectuer les entretiens et opérations aux stations télémétriques pour la période de novembre 2018 à octobre 2019, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 15 novembre 2018, pour le prix de 1 915 \$, taxes en sus;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

6.3 Réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage structural – rue Gauthier nord – Sanexen Services Environnementaux inc. – certificat de paiement no 1

691-11-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sanexen Services Environnementaux inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage structural – rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur de Parallèle 54 Expert-conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 12 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sanexen Services Environnementaux inc. la somme de 373 769,85 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1216-2018.

6.4 Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 7

692-11-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, ingénieure de Arcand-Laporte-Klimpt, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 7 et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 24 450,20 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1174-2017.

6.5 Étude de capacité du réseau pluvial – rue Gauthier nord – mandat

693-11-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir une étude visant à déterminer des normes quantitatives de rejet pluvial pour le secteur de la rue Gauthier nord;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de Parallèle 54 expert-conseil inc. pour procéder à l'étude visant à déterminer des normes quantitatives de rejet pluvial pour le secteur de la rue Gauthier nord, le tout selon l'offre de services datée du 12 novembre 2018 qui prévoit des honoraires de 5 200 \$, taxes en sus.

694-11-2018

6.6 Qualité de l'eau potable – mandat

ATTENDU l'offre de services soumise par Nordikeau en ce qui a trait à la vérification de la qualité de l'eau potable du réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, de la fontaine du parc Villeneuve et de la piscine municipale;

ATTENDU QU'après analyse de la proposition, monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, recommande, dans sa note du 14 novembre 2018, de retenir la proposition de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de Nordikeau pour réaliser, en 2019, des prélèvements et des analyses de l'eau du réseau de distribution d'eau potable de la Ville, de la fontaine du parc Villeneuve et de la piscine municipale, le tout selon l'offre de services datée du 9 novembre 2018 qui prévoit des honoraires de 8 040,55 \$, ainsi que des frais de disposition des échantillons de l'ordre approximatif de 187,20 \$, le tout taxes en sus;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1228-2018 ainsi que sa portée.

695-11-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 7 novembre 2018 concernant le règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1225-2018 modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, le règlement de zonage numéro 300-C-1990 et le règlement numéro 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – dispositions concernant le cannabis

696-11-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modifications, le second projet de règlement numéro 1225-2018 :

modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de:

- modifier les dispositions relatives à l'affichage afin d'intégrer les dispositions de la loi encadrant le cannabis;
- restreindre l'implantation des installations de production et de transformation intérieure du cannabis aux emplacements disponibles dans le parc industriel situé dans la zone I-1 121;

modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 2.3.1.8 et restreindre la construction de serre à titre de bâtiment principal au seul terrain situé dans la zone agricole;

modifiant le règlement 822-2005, relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, afin d'y assujettir systématiquement les éléments de fortifications autorisés dans le cadre de tout projet de construction, modification, implantation d'une construction et/ou de travaux d'aménagements extérieurs.

7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1229-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 relatif aux usages conditionnels et le règlement 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – modifications des usages autorisés dans la zone P-1 109

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

697-11-2018

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 24 juin au 15 septembre 2018;

ATTENDU la recommandation du 9 novembre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 24 juin au 15 septembre 2018.

8.2 Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière – contribution financière

698-11-2018

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière dans le cadre de sa 35^e édition nationale;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière, en soutien financier à l'organisation de sa 35^e édition nationale.

8.3 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – brunch bénéfice

699-11-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne huit billets pour participer à la 28^e édition du brunch bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra au Club de golf de Joliette, le dimanche 25 novembre 2018;

QU'un chèque au montant de 320 \$ soit émis à l'ordre du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin en paiement des billets retenus.

8.4 Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette – contribution financière

700-11-2018

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette dans le cadre de sa guignolée 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette, en soutien financier à l'organisation de sa guignolée 2018.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – hiver 2019

701-11-2018

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – hiver 2019 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'hiver 2019 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION HIVER 2019

TOUTS-PETITS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Ateliers de psychomotricité 4-5 ans NOUVEAUTÉ Début le 27 janvier 2019 Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 25 \$ = 200,00 \$ 50 % = 198,24 \$ Total : 398,24 \$	Professeure : Annie Poissant 8 cours X 40 \$ = 320,00 \$ A.S. = 57,60 \$ Frais d'admin. 5% = 18,88 \$ Total : 396,48 \$
Cardio musculation maman/bébé NOUVEAUTÉ Début le 29 janvier 2019 Min : 10 duos Max : 15 duos	10 duos X 43,25\$ = 432,50 \$ 50 % = 431,41 \$ Total : 863,91 \$	Professeur : Clinique Kinésia 10 duos X 78,27 \$ = 782,70 \$ Frais d'admin 5%= 39,13 \$ TOTAL : 821,83 \$ Total avec taxes : 862,82 \$
Danse créative 4 -6 ans Début le 2 février 2019 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 36,75 \$ = 294,00 \$ 50 % = 294,00 \$ Total : 588,00 \$	Professeure : Emmanuelle Thérour 8 cours X 70 \$ = 560,00 \$ Frais d'admin 5 % = 28,00 \$ Total : 588,00 \$

Éveil musical 3-5 ans Début le 2 février 2019 Min : 6 Max : 12	6 insc. X 29,50 \$ = 177,00 \$ 50 % = <u>176,40 \$</u> Total : 353,40 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 42 \$ = 336,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>16,80 \$</u> Total : 352,80 \$
Patin pour débutant 3-5 ans Début le 26 janvier 2019 4 cours Min : 6 Max : 10	1 enf. X 36 \$ = 36,00 \$ 50 % = <u>35,82 \$</u> Total : 71,82 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 65 \$ = 65,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,25 \$</u> TOTAL : <u>68,25 \$</u> Total avec taxes : 71,65 \$

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Clinique autodéfense parents-enfants 5-12 ans NOUVEAUTÉ Le 16 mars 2019 Min : 8 Max : 15	1 duo X 10,50 \$ = 10,50 \$ 50 % = <u>10,50 \$</u> Total : 21,00 \$	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 duo X 20 \$ = 20,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,00 \$</u> Total : 21,00 \$
Pirouette et Cabriole 2-3 ans Début le 27 janvier 2019 Min : 6 duos Max : 8 duos	6 duos X 33 \$ = 198,00 \$ 50 % = <u>198,24 \$</u> Total : 396,24 \$	Professeure : Annie Poissant 8 cours X 40 \$ = 320,00 \$ A.S. = 57,60 \$ Frais d'admin. 5% = <u>18,88 \$</u> Total : 396,48 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois Début le 30 janvier 2019 Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 31,50 \$ = 244,00 \$ 50% = <u>252,00 \$</u> Total : 487,60 \$	Professeur : Yoga Maternité 8 h X 60 \$ = 480,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,00 \$</u> Total : 504,00 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Autodéfense Krav Maga 5-12 ans Début le 5 février 2019 Min : 8 Max : 15	1 part. X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,07 \$</u> Total : 66,07 \$	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 part. X 63 \$ = 63,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,15 \$</u> Total : 66,15 \$
Cheerleaders 5-12 ans Début le 5 février 2019 Min : 10 Max : 20	10 part. X 25 \$ = 250,00 \$ 50 % = <u>247,80 \$</u> Total : 497,80 \$	Professeure : Marylie Béliveau 10 h X 40\$ = 400,00 \$ A.S = 72,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>23,60 \$</u> Total : 495,60 \$
Chorale 8-12 ans Début le 5 février 2019 Min : 8 Max : 15	8 insc. X 34,75 \$ = 278,00 \$ 50 % = <u>277,20 \$</u> Total : 555,20 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 66 \$ = 528,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>26,40 \$</u> Total : 554,40 \$
Cuisine 5-12 ans Début 5 février 2019 Min : 8 Max : 8	8 part. X 57 \$ = 456,00 \$ 50 % = <u>455,32 \$</u> Total : 911,32 \$	Professeure : Lise Jollet 12 h X 33 \$ = 396,00 \$ A.S = 71,28 \$ Matériel = 400,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>43,36 \$</u> Total : 887,71 \$

Danse Urbaine 8-12 ans Début le 1 ^e février Min : 8 Max : 12	8 insc. X 49,60 \$ = 396,80 \$ 50 % = <u>396,85 \$</u> Total : 793,65 \$	Professeure : Production P.L 8 cours X 90 \$ = 720,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>36,00 \$</u> TOTAL : <u>756,00 \$</u> Total avec les taxes : 793,70 \$
Dessin 5-12 ans Début le 30 janvier Min : 8 Max : 10	8 insc. X 27,50 \$ = 220,00 \$ 50 % = <u>219,24 \$</u> Total : 439,24 \$	Professeure : Véronique Lévesque 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 57,60 \$ Matériel = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,88 \$</u> Total : 438,48 \$
Éveil musical 5-7 ans Début le 28 janvier Min : 6 Max : 8	6 part. X 33 \$ = 198,00 \$ 50 % = <u>198,24 \$</u> Total : 396,24 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 57,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,88 \$</u> Total : 396,48 \$
Formation de gardiens avertis 11 ans et + Le 23 février Min : 15 Max : 30	1 part. X 23,75 \$ = 23,75 \$ 50 % = <u>23,65 \$</u> Total : 47,40 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 39,15 \$ = 39,15 \$ Trousse : 3,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,15 \$</u> TOTAL : <u>45,05 \$</u> Total avec taxes : 47,29 \$
Guitare traditionnelle débutant 8-12 ans Début le 28 janvier Min : 5 Max : 6	5 part. X 39,75 \$ = 198,75 \$ 50 % = <u>198,24 \$</u> Total : 396,99 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 57,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,88 \$</u> Total : 396,48 \$
Guitare traditionnelle intermédiaire 8-12 ans Début le 5 février Min : 5 Max : 6	5 part. X 39,75 \$ = 198,75 \$ 50 % = <u>198,24 \$</u> Total : 396,99 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 57,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,88 \$</u> Total : 396,48 \$
Hockey cosom 6-12 ans Début le 28 janvier Min : 12 Max : 14	1 enf. X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,07 \$</u> Total : 66,07 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u> TOTAL : <u>63,00 \$</u> Total avec taxes : 66,14 \$
Improvisation 5-12 ans Début le 28 janvier 2019 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 21,75 \$ = 174,00 \$ 50 % = <u>173,46 \$</u> Total : 347,46 \$	Professeur : Marc-Étienne Proulx 8h X 35 \$ = 280,00 \$ A.S. = 50,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>16,52 \$</u> Total : 346,92 \$
Initiation au patin 5-8 ans Début le 25 janvier 2019 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 15,50 \$ = 124,00 \$ 50 % = <u>123,09 \$</u> Total : 247,09 \$	Professeure : Dany Dumontier 4 h X 50 \$ = 200,00 \$ A.S = 36,00 \$ Frais d'admin 5%= <u>11,80 \$</u> TOTAL : 247,80 \$
Initiation à la danse 6-8 ans Début le 2 février 2019 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 39,50 \$ = 316,00 \$ 50 % = <u>315,00 \$</u> Total : 631,00 \$	Professeure : Emmanuelle Thérout 8 cours X 75 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>30,00 \$</u> Total : 630,00 \$
Jeux coop et sports d'équipe 6-9 ans NOUVEAUTÉ Début le 29 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 insc. X 22,25 \$ = 178,00 \$ 50 % = <u>177,00 \$</u> Total : 355,00 \$	Professeur : Animateur de camp de jour 12 h X 25 \$ = 300,00 \$ A.S = <u>54,00 \$</u> Total : 354,00 \$

Judo 5-12 ans Début le 31 janvier Min : 8 Max : 12	8 insc. X 65,75 \$ = 525,00 \$ 50 % = <u>525,00 \$</u> Total : 1 050,00 \$	Professeur : École Kime-Waza 1 session X 1000 \$ = 1000,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>50,00 \$</u> Total : 1 050,00 \$
Mini-Mellyn 9-12 ans Début le 25 janvier Min : 10 Max : 20	1 part. X 47,25 \$ = 47,25 \$ 50 % = <u>47,25 \$</u> Total : 94,50 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 90 \$ = 90,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>4,50 \$</u> Total : 94,50 \$
Parcours de style crossfit 9-12 ans Début le 5 février 2019 Min : 8 Max : 10	1 part X 38,75 \$ = 38,75 \$ 50 % = <u>38,63 \$</u> Total : 77,38 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 64 \$ = 64,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,20 \$</u> TOTAL : <u>67,20 \$</u> Total avec taxes : 77,26 \$
Prêts à rester seuls! JOURNÉE INTENSIVE Le 16 février Min : 15 Max : 30	1 part. X 19,25 \$ = 19,25 \$ 50 % = <u>19,20 \$</u> Total : 38,45 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 34,79 \$ = 34,79 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,74 \$</u> TOTAL : <u>36,52 \$</u> Total avec taxes : 38,34 \$
Sculpture sur bois 9 à 16 ans Début le 2 février 2019 Min : 8 Max : 8	1 part. X 50,50 \$ = 50,50 \$ 50 % = <u>50,40 \$</u> Total : 100,90 \$	Professeur : L'ASL (L'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière) 1 part. X 96 \$ = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,80 \$</u> Total : 100,80 \$
Yoga 6-12 ans Début le 30 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 31,50 \$ = 252,00 \$ 50% = <u>252,00 \$</u> Total : 504,00 \$	Professeur : Yoga Maternité 8 h X 60 \$ = 480,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,00 \$</u> Total : 504,00 \$
Zumba kids 7-10 ans Début le 30 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 42 \$ = 336,00 \$ 50% = <u>336,00 \$</u> Total: 672,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 80 \$ = 640,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>32,00 \$</u> Total: 672,00 \$

ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait Début : Semaine du 1 ^{er} février	1 famille X 139,50\$ =139,50 \$ 50 % = <u>139,46 \$</u> Total : 278,96 \$	Avec surveillance : 15 h X 15,01\$ = 225,15 \$ A. S. = 40,52 \$ TOTAL : <u>265,67 \$</u> Total avec taxes : 278,92 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 1 ^{er} février	1 location X 14 \$ = 14,00 \$ 50 % = <u>13,94 \$</u> Total : 27,94 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 15,01 \$ = 22,51 \$ A.S. = 4,05 \$ TOTAL : <u>26,56 \$</u> Total avec taxes : 27,88 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Anglais débutant Début le 28 janvier Min : 8 Max : 15	8 part. X 120 \$ = <u>960,00 \$</u> Total : 960,00 \$	Professeur : Allan Patrick 15 h X 45 \$ = 675,00 \$ A.S. = 121,50 \$ Frais d'admin 5% = <u>39,82 \$</u> TOTAL : <u>836,32 \$</u> Total avec taxes 961,55 \$

Atelier des 5 fromages 100% vegan sans gluten NOUVEAUTÉ Le 24 février 2019 Min : 8 Max : 10	1 part. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total : <u>60,50 \$</u>	Professeur : Vert demain 1 part. X 50,00 = 50,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,50 \$</u> Total : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 60,36 \$
Clinique d'autodéfense pour adolescentes et femmes seulement Début le 16 mars 2019 Min : 8 Max : 15	1 part. X 18,25 \$ = <u>18,25 \$</u> Total : <u>18,25 \$</u>	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 part. X 15 \$ = 15,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>0,75 \$</u> TOTAL : <u>15,75 \$</u> Total avec taxes : 18,11 \$
Initiation à la photographie Début le 2 février 2019 Min : 6 Max : 8	6 part. X 107 \$ = <u>642,00 \$</u> Total : <u>642,00 \$</u>	Professeure : Renée Ledoux 10 h X 45 \$ = 450,00 \$ A.S. = 81,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>26,55 \$</u> TOTAL : <u>557,55 \$</u> Total avec taxes : 641,04 \$
Pickle Ball libre Début le 27 janvier Min : 8 Max : 12	8 part. X 42,75 \$ = <u>342,00 \$</u> Total : <u>342,00 \$</u>	Avec surveillance 16h X 15,01 \$ = 240,16 \$ A.S = 43,22 \$ Frais d'admin 5% = <u>14,16 \$</u> TOTAL : <u>297,54 \$</u> Total avec taxes : 342,09 \$
Piyo NOUVEAUTÉ Le 28 janvier Min : 8 Max : 10	1 part. X 64 \$ = <u>64,00 \$</u> Total : <u>64,00 \$</u>	Professeur : Audrey Beauclair 1 part. X 45 \$ = 45,00 \$ A.S = 8,10 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,65 \$</u> TOTAL : <u>55,75 \$</u> Total avec taxes : 64,09 \$
Premiers soins Le 16 février Min : 6 Max : 10	1 part. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total : <u>60,50 \$</u>	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,50 \$</u> TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 60,35 \$
Puissance X Début le 28 janvier 2019 Min : 8 Max : 20	1 part. X 75,75 \$ = <u>75,75 \$</u> Total : <u>75,75 \$</u>	Professeur : Patrick Perreault 1 part. X 62,62 \$ = 62,62 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,13 \$</u> TOTAL : <u>65,75 \$</u> Total avec taxes : 75,60 \$
RCR et réactions allergiques Le 23 février Min : 6 Max : 10	1 part. X 54,50 \$ = <u>54,50 \$</u> Total : <u>54,50 \$</u>	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 45 \$ = 45,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,25 \$</u> TOTAL : <u>47,25 \$</u> Total avec taxes : 54,30 \$
Tricot pour débutant Début le 30 janvier 2019 Min : 6 Max : 8	6 part. X 71,25 \$ = <u>427,50 \$</u> Total : <u>427,50 \$</u>	Professeure : Nathalie Boucher 12 h X 25 \$ = 300,00 \$ A.S. = 54,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>17,70 \$</u> TOTAL : <u>371,70 \$</u> Total avec taxes : 427,36 \$
Yoga débutant Début le 31 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : <u>905,20 \$</u>	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Yoga intermédiaire Début le 30 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : <u>905,20 \$</u>	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$

Zumba	1 part. X 87 \$ = <u>87,00 \$</u> Total : 87,00 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 72 \$ = 72 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,60 \$</u> TOTAL : <u>75,60 \$</u> Total avec taxes : 86,90 \$
Début le 5 février 2019 Min : 8 Max : 20		

**50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies*

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Libres au gymnase Du 27 janvier au 13 avril	7 insc. X 66,00\$ = <u>462,00 \$</u> Total : 462,00 \$	Avec surveillance 25 h X 15,01 \$ = 375,25 \$ A.S. = 67,54 \$ Frais d'admin. 5 % 22,13 \$ TOTAL : <u>464,92 \$</u> Total avec taxes : 464,92 \$
Cardio musculation Femme enceinte NOUVEAUTÉ Début le 29 janvier 2019 Min : 10 Max : 15	10 part. X 86,25 \$ = <u>862,50 \$</u> Total : 862,50 \$	Professeur : Clinique Kinésia 10 part. X 78,27 \$ = 782,70 \$ Frais d'admin 5%= 39,13 \$ TOTAL : <u>821,83 \$</u> Total avec taxes : 862,82 \$
Informatique niveau 1 Début le 29 janvier Min. 6 Max : 12	6 part. X 96,50 \$ = <u>579,00 \$</u> Total : 579,00 \$	Professeur: Stéphane Baillargeon 12 h X 40 \$ = 480,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,00 \$</u> TOTAL : <u>504,00 \$</u> Total avec taxes : 579,47 \$
Stretching Début le 31 janvier Min : 8 Max : 15	1 part. X 67,75 \$ = <u>67,75 \$</u> Total : 67,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 56 \$ = 56,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,80 \$</u> TOTAL : <u>58,80 \$</u> Total avec taxes : 67,60 \$
Tablette android et téléphone intelligent Début le 30 janvier Min : 6 Max : 8	6 part. X 60,50 \$ = <u>724,50 \$</u> Total : 724,50 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 7,5 h X 40 \$ = 300,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>15,00 \$</u> TOTAL : <u>315,00 \$</u> Total avec taxes : 362,17 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 1 Début le 30 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : 905,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 2 Début le 30 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : 905,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et + Début le 28 janvier Min : 10 Max : 15	10 part. X 72 \$ = <u>720,00 \$</u> Total : 720,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 75 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin 5% = 30,00 \$ TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,35 \$
Yoga pré-natal Début le 30 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : 905,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Yoga pré-natal Demi session Début le 30 janvier 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 56,60 \$ = <u>452,80 \$</u> Total : 452,80 \$	Professeure : Sophie Desjardins 6,25 h X 60 \$ = 375,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>18,75 \$</u> TOTAL : <u>393,75 \$</u> Total avec taxes : 452,71 \$

702-11-2018

9.2 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures et de fixer leur rémunération pour la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, recommande, dans sa note datée du 9 novembre 2018, de majorer de 2,25 % la rémunération des responsables de l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2018-2019 et de fixer leur rémunération, tel que ci-après :

<u>PATINOIRES</u>	<u>RESPONSABLE ET RÉMUNÉRATION</u>
Notre-Dame Est	André Lefebvre 773,10 \$
Bertrand	Solange Lefebvre 773,10 \$
Bocage – parc Alain Larue (patinoire et promenade)	Bernard Garneau 1 969,55 \$
Riverain – parc Jean-François Arnault	Pascal Vincent 1 071,20 \$
Parc des Jonquilles	Michel Boisjoly 773,10 \$
Parc Amable-Chalut	Pascal Joly 1 196,45 \$
Patinoire des Cormiers	Michel Boisjoly 773,10 \$

9.3 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire 2019 – Municipalité première de classe 2019 – adhésion

703-11-2018

ATTENDU QU'en juin 2006, la région de Lanaudière se classait au 4^e rang parmi celles obtenant les plus faibles taux de diplomation et de qualification au secondaire des 16 régions considérées (excluant les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik);

ATTENDU QU'en juin 2015, la région occupait dorénavant la 7^e place, améliorant ainsi sa position;

ATTENDU QUE, malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 75,6 % en 2015, il demeure inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,9 %;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc);

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Ville et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre Ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Ville. Pour ce faire, nous nous engageons à :

1. diffuser un message d'encouragement à l'égard des étudiants(es) sur le babillard électronique durant les *Journées de la persévérance scolaire*;
2. d'offrir aux citoyens, par l'entremise de la bibliothèque, des ensembles d'outils à l'intention des parents, ainsi que des rubans, durant les *Journées de la persévérance scolaire*;
3. de participer au lever de drapeau de la MRC de Joliette au début de l'année 2019.

9.4 Baseball mineur – tarification 2019

704-11-2018

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison de baseball 2019;

ATTENDU la recommandation du 9 novembre 2018 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la tarification du baseball pour la saison 2019 soit la suivante :

DIVISION	ANNÉE NAISSANCE	MONTANT LOCAL
Rally Cap	2012-2013-2014	90,00 \$
Atome	2010-2011	230,00 \$
Moustique	2008-2009	230,00 \$
Pee Wee	2006-2007	230,00 \$
Bantam	2004-2005	255,00 \$
Midget	2001-2002-2003	270,00 \$

QUE le baseball soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent.

9.5 Soccer – tarification 2019

705-11-2018

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le Laser a soumis sa tarification pour la saison de soccer 2019;

ATTENDU QUE la recommandation du 9 novembre 2018 de la commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le soccer pour la saison 2019 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

CATÉGORIES	TARIFICATIONS
U7	225 \$
U8 à U18	270 \$
Senior (par équipe)	4 000 \$
Supplément A	130 \$
Supplément AA	175 \$

9.6 Hoplà! – inscriptions printemps 2018 – recommandation de paiement – ajout

706-11-2018

ATTENDU QUE Hoplà! inc. a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison printemps 2018;

ATTENDU QUE suite au paiement des inscriptions du printemps 2018, il a été constaté qu'une enfant était absente sur la liste mais aurait dû y apparaître;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, recommande, dans sa note du 4 octobre 2018, le paiement de 50 \$ au bénéfice de cette élève inscrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour cette élève inscrite aux cours de gymnastique offerts par Hoplà! inc. pour la saison printemps 2018, laquelle contribution totalise 50 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Carrefour culturel – programmation culturelle – printemps 2019 – ajout

707-11-2018

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un projet à la programmation culturelle du printemps 2019 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ajouter à la programmation culturelle – printemps 2019 le projet suivant :

À partir du 25 avril 2019 Résidence : théâtre et écriture de la pièce
Gidion's Knot : Marie-Joanne Boucher et
Édith Paquette
(lecture les 25 et 26 avril 2019)

D'approuver le budget inhérent au projet ci-dessus décrit, lequel totalise approximativement 1 764,60 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

10.2 Centre des arts et des loisirs Alain-Larue – programmation culturelle – printemps 2019 – ajout

708-11-2018

ATTENDU QUE la programmation – printemps 2019 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ajouter à la programmation – printemps 2019 du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue et d'autoriser la réalisation de l'exposition proposée, à savoir :

Du 21 avril au 7 mai 2019 Gilbert Boulet (vernissage le 21 avril)

D'approuver le budget inhérent à l'exposition ci-dessus décrite, lequel totalise approximativement 225 \$.

10.3 Fête nationale 2019 – programmation

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

709-11-2018

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 03.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse